22199 - Le jugement de la goutte administré dans l’oeil du jeûneur

question

L’arrivée de la saveur de la goutte à la gorge du jeûneur entraîne-t-elle la rupture du jeûne ? Je me la sui mise aux jeux dans la journée puis je me suis endormi et ne sais plus si je l’ai avalée ou pas. Qu’en est-il ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Il y a une divergence au sein des ulémas à propos de la question de savoir si la goutte administrée aux jeux du jeûneur met fin à son jeûne ou pas.

Cheikh al-islam Ibn Taymiyya et Cheikh Ibn Outhaymine ont préféré l’avis selon lequel elle ne met pas fin au jeûne.

Cheikh Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) à dit : Cheikh al-islam ibn Taymiyya (Puisse Allha lui accorder Sa miséricorde) soutient que le cohol ne remet pas le jeûne en cause, même si la saveur en arrive à la gorge (du jeûneur). Il dit que cela ne s’appelle pas manger jou boire et ne leur est pas assimilable parce qu’il n’en entraîne les même effets. E outre, il n’a été rapporté aucun hadith authentique et clair qui indique que l’usage du coholinterrompt le jeûne. Or le statut originel veut que rien ne soit rompu et que l’acte culturel reste valable jusqu’à ce qu’il soit prouvé qu’il ne l’est plus. Son avis (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) est juste, même si l’intéréssé en sentait la saveur à la gorge. Sur la base de l’avis de Cheikh al-islam, si l’utilisateur de la goutte en sentait la saveur à la gorge, son jeûne ne serait pas rompu . Ach-charh al-mumti, 6/382).